



Un groupe de travail dédié à la formation des informaticiens : Vaste programme ?



Vaste thématique que la formation professionnelle ! Voilà sans doute pourquoi ce groupe de travail (GT) a doublement restreint les discussions.

Ainsi, il fut surtout question de formation initiale. Surtout, **le public ciblé ce 8 juillet est celui des personnels informaticiens.**

Et il faut dire qu'il y avait quelque peu urgence. Le dispositif de formation rénovée pour les programmeurs de systèmes d'exploitation (PSE) sera effectif... en septembre 2020 !

D'abord, trois filières « métier » seront mises en place :

- Gestion de projet
- Métiers de l'infrastructure,
- Développeurs.

Ensuite, une part plus importante sera accordée aux stages en immersion.

D'autre part, pour une meilleure prévisibilité, les fiches de postes des futures affectations seront communiquées aux stagiaires.

Mais cela s'accompagnera d'une gestion « au profil », puisque les stagiaires passeront durant leur scolarité en décembre des entretiens de sélection.

Face à cela, reste à savoir si les équipes de formation professionnelle des services/centres d'accueil seront redimensionnées à la hausse pour pouvoir correctement former les inspecteurs PSE.

Et puis le sujet n'est pas épuisé : il pourrait y avoir avant la fin de l'année un nouveau GT dédié à la gestion des personnels informaticiens...

Sommaire

Tract/résumé	p1
Compte-rendu :	pp2-5
- Introduction	p2
- A) Rénovation de la formation initiale	p2
- B) Les postes d'affectation	p3
- C) Individualisation par filières	pp 4-5
- Conclusion	p5
Glossaire	p5
Annexe : déclaration liminaire	p7

Introduction

1°) Participants

Sous-directions RH et SI

Madame Fabienne Debaux a présidé ce groupe de travail (GT), entourée de ses collaborateurs de la sous-direction ressources humaines (RH) ainsi que des représentants de la sous-direction Système d'information (SI) et plus particulièrement du bureau SI3.

Pas de DNRFP

À noter qu'aucun représentant de la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) n'assistait à ce GT pour l'administration, ce qui nous a grandement étonné.

2°) Ordre du jour

Interventions syndicales : seulement PSE ?

Ce groupe de travail prévu de longue date et très attendu ne comportait, à notre grande surprise, qu'un seul point à l'ordre du jour, celui de « *la refonte de la formation initiale des inspecteurs élèves PSE [Programmeur des systèmes d'exploitation] et son expérimentation dès la prochaine rentrée* ».

Pour SOLIDAIRES-Douanes, nombre de sujets en lien avec la formation professionnelle, notamment en période de crise sanitaire, auraient mérités de compléter cet ordre du jour (voir notre liminaire en annexe).

Réponses de la présidence : c'est un début...

En réponse aux remarques convergentes de plusieurs représentants du personnel sur ce sujet, M^{me} Debaux a indiqué que cela faisait plus de deux ans qu'il n'y avait pas eu de groupe de travail portant sur la formation professionnelle.

Elle a précisé qu'un nouveau cycle « recrutement / formation » allait s'ouvrir et qu'il s'agissait d'une priorité de la sous-direction RH. Le nombre de « cycles de réforme » en cours ou à venir commencent décidément à donner le tournis...



A) La rénovation de la formation initiale



1°) Le contexte

Rapports sévères des autorités

Suite aux conclusions assez sévères du rapport de l'inspection des services (IS) sur le recrutement des inspecteurs PSE et le rapport de la Cour des comptes sur la gestion des personnels informaticiens, le sujet de la rénovation de leur formation initiale s'est imposé.

Pistes : ateliers avec les directions spécialisées

Le bureau RH2 a choisi de conduire un travail sous forme d'ateliers avec la sous-direction SI, la DNRFP, l'ENDT, l'ENDLR, la DNSCE et le CID afin de déterminer les besoins et rendre la formation initiale plus attractive et plus adaptée aux attentes de l'administration, en permettant une gestion plus fine d'un « *public volatile* » et « *difficile à recruter* » et des stagiaires.



2°) Le calendrier : contraint

Retards dus à la Covid-19

La sous-directrice RH a expliqué que la période de crise sanitaire et le confinement avaient perturbé l'avancée de ces groupes de travail et qu'à présent, le calendrier était contraint.

Lancée : rentrée 2020

Ce sujet devait impérativement être présenté à ce GT puisque l'expérimentation de cette formation renouvelée doit commencer à la rentrée de septembre 2020.

Arrêté de formation non modifié

Les représentants du bureau RH2 ont également précisé que, sur le plan juridique, l'arrêté de formation n'avait pas pu être modifié et que l'organisation de cette expérimentation tiendrait compte des contraintes de ce texte.



3°) Le projet - En quoi consiste cette « rénovation » de la formation initiale :

À l'issue des ateliers de travail, le bureau RH2 a retenu les propositions suivantes :

Création de filières de formations

L'administration souhaite mettre en place une formation plus adaptée à la première affectation des agents, c'est pourquoi, pour les inspecteurs PSE, 3 filières « métier » seront mises en place :

- Gestion de projet (nous avons compris que cette famille correspond aux fonctions de chef de projet à la sous-direction SI),
- Métiers de l'infrastructure,
- Développeurs.

Part plus importante aux stages en immersion

La volonté affichée est de redéfinir une scolarité qui laisse plus de place aux stages en immersion dans le futur environnement professionnel des inspecteurs élèves.

Précision

Les représentants du bureau RH2 ont indiqué que la liste des filières n'était pas close et qu'elle pourrait évoluer dans le temps en fonction des besoins.

Une réflexion sur une filière « Data » est en cours.



B) Les postes d'affectation : connus dès décembre et une gestion 100% « au profil »



1°) Calendrier

Présentation

SOLIDAIRES a interrogé l'administration sur la manière dont allait se dérouler le choix des postes d'affectation et donc l'orientation des stagiaires sur chacune des « filières » de formation.

Au cours du mois de décembre, les fiches de postes des futures affectations seront communiquées aux stagiaires. Un « Forum des métiers » sera organisé à l'ENDT en décembre et les stagiaires passeront des entretiens de sélection. L'administration retiendra le stagiaire pour un poste en fonction de son « profil ».

À noter que l'affectation des inspecteurs PSE s'effectuera en fin de scolarité comme pour les inspecteurs généralistes.

En résumé

- transmission des fiches de postes des affectations : décembre
- « Forum des métiers » et entretiens de sélection : décembre
- Affectation : fin de scolarité



2°) Profilisation rampante

Question

Nous avons voulu savoir si les stagiaires allaient être contraints de s'inscrire sur tous les postes et donc de passer tous les entretiens ou s'ils auraient le choix.

Réponse floue...

L'administration n'a pas été en mesure de répondre. *SOLIDAIRES-Douanes est opposé à une gestion « au profil » et considère que le choix doit être laissé aux stagiaires.*



3°) Prévision des postes

Problématique et question

Nous avons également demandé à l'administration si elle pensait être en mesure d'identifier précisément les postes proposés aux stagiaires près d'un an à l'avance. En effet, la mise en place, telle qu'annoncée, d'une formation « individualisée » adaptée au futur poste d'affectation ne peut sérieusement s'improviser en quelques semaines. Nous avons dans notre déclaration préalable émis quelques doutes à ce sujet, la réponse de l'administration très évasive n'a pas été de nature à nous rassurer.

SOLIDAIRES-Douanes a donc alerté l'administration sur les effets dévastateurs des annonces non tenues. L'affectation réelle des inspecteurs PSE à l'issue de leur scolarité devra en tout point correspondre au poste annoncé et par conséquent aux formations suivies. Nous avons rappelé les récents exemples des recrutements de contrôleurs programmeurs et d'« emplois réservés » de techniciens des systèmes d'information (TSI) affectés dans un service d'assistance aux utilisateurs (SAU) car les besoins de l'administration avaient évolué entre le recrutement et l'affectation.

Réponse et commentaire

Fabienne Debaut a indiqué qu'une réflexion a également été menée en parallèle en matière de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) des personnels informaticiens. Là encore, la restitution des ateliers de travail n'a pas pu être effectuée en raison du confinement.

Rappelons que SOLIDAIRES-Douanes demande depuis plus d'une dizaine d'années la mise en place d'une réelle gestion prévisionnelle des effectifs informaticiens. Le confinement a décidément bon dos.

* *

*



C) La mise en place de formations individualisées par filières



1°) Principes généraux

Présentation

La formation individualisée des inspecteurs PSE stagiaires sera réalisée de mars à mi mai sur leur futur lieu d'affectation. Les représentants du bureau RH2 ont indiqué que les formations dispensées seraient principalement des cours collectifs. Certaines formations pointues pourront cependant être dispensées individuellement.

La charge d'organisation et de réalisation de ces formations sera totalement assumée par les centres et la sous-direction SI.

Intervention : renforcement des équipes FP des centres

Les représentants du personnel ont demandé que ce transfert de charge soit intégralement compensé en terme d'emploi et que les services de formation professionnelle des centres soient effectivement renforcés. À l'image de ce qui a pu être fait avec succès au CSRH, ils ont demandé la mise en place d'une équipe de formation professionnelle dédiée dans chacun des sites d'accueil des inspecteurs PSE. Ces équipes FP pourraient d'ailleurs être animées par un informaticien comme cela était le cas par le passé.

L'administration a pris note de cette demande en reconnaissant la pertinence de la mise en place d'une structure FP au CSRH.



2°) Une expérimentation très rapide

et un objectif d'extension du dispositif aux inspecteurs généralistes dès 2021

Présentation

Les orientations validées par la DG vont être expérimentées dès la rentrée de septembre 2020 pour la formation des inspecteurs PSE.

Le bureau RH2 estime que la population restreinte des PSE (7 agents) se prête tout à fait à ce type d'expérimentation. À partir du retour d'expérience de cette expérimentation, une généralisation aux inspecteurs généralistes est prévue dans la foulée pour la rentrée 2021.

La direction générale est toutefois restée très vague sur le sujet de la définition des filières pour les généralistes.

Interventions : risque de limitation des mobilités

Plusieurs représentants du personnel ont émis des réserves à ce sujet.

Si pour le moment la direction générale a circonscrit la gestion de la formation par filière « métier » à celle des inspecteurs PSE, nous avons de réelles inquiétudes pour sa généralisation, d'autant que les explications ont été assez nébuleuses. SOLIDAIRES-Douanes restera bien évidemment très vigilant pour la suite.

Pour SOLIDAIRES-Douanes, sous couvert d'intentions louables d'apporter une formation au plus près des attentes des agents en vue de leur 1^{ère} affectation, il ne faudrait pas oublier que la formation initiale est essentielle, car elle doit permettre aux nouveaux agents recrutés d'acquérir les fondamentaux du métier de la Douane mais aussi les connaissances organisationnelles et techniques leur permettant d'évoluer tout au long de leur carrière dans toutes les fonctions correspondant à leur grade. La mise en place de filières, dès la formation initiale, présente un risque d'enfermement pour les agents qui pourraient être limités dans leurs souhaits de mobilités fonctionnelles et géographiques.



3°) Évolution de l'organisation de la scolarité

Présentation

La scolarité expérimentée par les inspecteurs PSE de la 73^e session comportera :

- un « tronc commun » de 15 semaines à l'ENDT avec les inspecteurs généralistes comportant des enseignements douaniers et administratifs ;
- 1 semaine préparatoire au stage pratique ;
- 3 semaines de stage d'immersion permettant de découvrir alternativement pendant une semaine la sous-direction SI, la DNSCE et le CID ;
- 4 semaines de formation sur les fondamentaux techniques à l'ENDT ;
- 10 semaines de formations individualisées réalisées sur le lieu de la future affectation du stagiaire en fonction de sa filière « métier » – 1 semaine sera consacrée à un stage dans un bureau ou une brigade ;
- un « tronc commun » de 6 semaines avec les inspecteurs généralistes afin de préparer les épreuves de fin de stage ;
- 4 semaines permettant d'effectuer un stage de spécialisation et/ou la prise de congés.

Interventions

Sur le principe, la part plus importante laissée aux stages dans l'environnement professionnel devrait rendre plus attractive la formation initiale des inspecteurs PSE et leur permettre de mieux se projeter professionnellement et personnellement.

SOLIDAIRES-Douanes est intervenu pour demander que les fondamentaux « métiers » de la Douane fassent nécessairement l'objet d'un enseignement complet car notre administration recrute des inspecteurs informaticiens qui, le moment venu, pourrons occuper d'autres fonctions. Nous avons également insisté sur la nécessité pour les stagiaires de découvrir un service de terrain afin de « sortir les informaticiens de leur tour d'ivoire » en leur permettant de découvrir la réalité du travail et les attentes des collègues utilisateurs de l'informatique douanière.



3° bis) Prise en charge des frais dus à l'organisation de la scolarité

Présentation

L'organisation de la scolarité avec une large part d'alternance de stage sur le lieu d'affectation et de période à l'ENDT, va nécessairement engendrer des frais importants aux inspecteurs élèves, notamment en matière de logement.

Interventions et réponse

Plusieurs représentants du personnel ont soulevé ce problème et ont demandé à l'administration si une prise en charge de ces frais allait être effectuée ou s'il était envisagé d'instaurer une gratuité du logement à Tourcoing.

Madame Debaux a pris note de cette demande.



Pour conclure : nécessité d'une réflexion globale sur la gestion des personnels informaticiens

Depuis la fin du confinement, nous assistons à une succession de groupes de travail n'abordant qu'un aspect de la gestion des personnels informaticiens. Plusieurs représentants du personnel ont souligné la nécessité de la tenue d'un groupe de travail abordant dans la globalité tous ces sujets en lien.

Le représentant du bureau SI3 a rappelé les circonstances particulières de l'arrivée du sous-directeur SI, Xavier Asperge, le jour du confinement. L'ampleur des sujets à prendre en charge pendant la période de crise sanitaire lui a laissé peu de temps pour prendre en charge ce sujet. La porte n'est cependant pas fermée pour la tenue d'un GT en fin d'année, spécifiquement consacrés aux sujets de la gestion des personnels informaticiens.

Madame Debaux a également indiqué que le sujet des lignes directrices « stratégie RH » devrait intervenir après ceux des lignes directrices « mobilité » et « promotion ». **Consciente de la multiplicité des chantiers RH, Madame Debaux a déclaré que même si cela apparaissait comme éparpillé, la réflexion était bien globale.**



Lexique

Sigle	Signification
CID	Centre Informatique Douanier
CSRH	Centre de Services des Ressources Humaines, situé à Bordeaux
DNRFP	Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle
DNSCE	Direction Nationale des Statistiques et du Commerce Extérieur
ENDLR	Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle
ENDT	Ecole Nationale des Douanes de Tourcoing
FP	Formation Professionnelle
PSE	Programmeur de Système d'Exploitation
RH	Ressources/Relations Humaines
SAU	Service d'Assistance aux Utilisateurs
SI	Système d'Information
TSI	Technicien des Systèmes d'Information



Pour SOLIDAIRES siégeaient : Gaële Péron, Hervé Chancel et Julien Metzger. Pour plus de précisions, les contacter.



Annexe :

Déclaration préalable de SOLIDAIRES Douanes

Annexe : notre déclaration préalable



Groupe de **T**ravail de **R**éseau
Formation professionnelle
du mercredi 08 juillet 2020



Missions / Carrière

Liminaire

Madame, Monsieur,

Le groupe de travail d'aujourd'hui est organisé dans la suite logique de la refonte du recrutement des douaniers informaticiens, et plus particulièrement celui des inspecteurs programmeurs de système d'exploitation (PSE). Nous sommes surpris que ce GT ne comprenne que cet unique point à l'ordre du jour alors que de nombreux autres sujets en lien avec la formation auraient mérités d'être également abordés aujourd'hui.

Tout d'abord, les documents de travail communiqués aux représentants du personnel nous paraissent particulièrement vagues sur de nombreux aspects et ne nous ont pas permis de bien cerner le projet proposé. Leur contenu lacunaire nous laisse une regrettable impression de précipitation.

La formation initiale est à nos yeux essentielle, car elle doit permettre aux nouveaux agents recrutés d'acquérir les fondamentaux du métier de la Douane, mais aussi les connaissances organisationnelles et techniques leur permettant d'évoluer tout au long de leur carrière, non seulement dans différentes fonctions informatiques, mais aussi dans toutes les fonctions douanières correspondant à leur grade. Pour nous, il s'agit de recruter des douaniers informaticiens et non des informaticiens douaniers.

Si l'intention de donner aux agents recrutés une formation au plus près de leurs premières fonctions est louable, l'horizon d'une formation initiale ne peut, à notre sens, se limiter au périmètre d'une première affectation.

Ainsi, nous nous interrogeons sur l'introduction d'une formation différenciée par filières « *Gestion de projet* », « *Métiers de l'infrastructure* » et « *développeurs* ». Que recouvre l'intitulé de chaque filière ? Dans quelle filière se trouvent les métiers de l'analyse et de l'assistance ? Quel va être le lien entre l'option choisie au concours (logiciel et infrastructure) et la filière de formation ? Les inspecteurs élèves auront-ils le choix de la filière et de leur future affectation ? L'administration est-elle en capacité de déterminer plus d'un an à l'avance ses besoins métiers pour proposer aux stagiaires leurs futures affectations et donc mettre en place des formations adaptées ? Nous avons sur ce point de sérieux doutes.

Nous souhaitons également vous alerter sur les effets néfastes d'annonces non tenues. Si l'administration annonce des affectations très précises pour adapter les formations suivies et qu'au final l'inspecteur PSE n'est pas réellement affecté sur le poste ou la fonction, il y aura de l'incompréhension, de la frustration et à terme des départs de l'informatique. Les récents exemples des recrutements de contrôleurs programmeurs et d'« emplois réservés » de techniciens des systèmes d'information (TSI) affectés dans un service d'assistance aux utilisateurs (SAU) en sont l'illustration.

Quoi qu'il en soit, pour SOLIDAIRES-Douanes, cette formation initiale par « filière » ne doit en aucun cas servir à brider les agents dans leurs possibilités, le moment venu, d'obtenir des mobilités fonctionnelles ou géographiques choisies.

La fiche intitulée « *Parcours professionnels* » consacrée aux objectifs pédagogiques des différentes filières est particulièrement peu détaillée.

Nous sommes enfin en attente d'éléments concrets sur l'organisation et le déroulement de la scolarité, des stages de spécialisation, sur l'accompagnement des stagiaires, sur la prise en charge de leurs frais en raison des longues périodes de stage, ainsi que sur les épreuves permettant de valider la scolarité.

Pour SOLIDAIRES-Douanes, il est impératif que l'administration se donne les moyens de ses ambitions pour assurer une formation et une intégration de qualité.

Vous l'aurez compris, nos questions sont nombreuses et nous espérons avoir des réponses sur chacune des zones d'ombre que nous avons identifiées.

Montreuil, le mercredi 8 juillet 2020
La délégation SOLIDAIRES Douanes

Formation des informaticiens Vaste programme ?



Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : contact@solidaires-douanes.org